



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
16 septembre 2024
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Huitième session

Genève, 25-27 novembre 2024

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Financement du développement : s'attaquer au coût du financement du développement pour atteindre les objectifs de développement durable.
4. Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.
5. Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa huitième session.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. Conformément à l'usage, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement est invité à élire un président et un vice-président-rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. Le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement souhaitera peut-être adopter l'ordre du jour provisoire figurant à la section I ci-dessus.
3. Il est proposé que la séance plénière d'ouverture de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts, qui débutera le lundi 25 novembre 2024 à 10 heures (heure d'Europe centrale), soit consacrée aux questions de procédure (points 1 et 2 de l'ordre du jour provisoire) et aux déclarations liminaires. À la séance plénière de clôture, qui commencera le mercredi 27 novembre 2024 à 15 heures (heure d'Europe centrale), le Groupe intergouvernemental d'experts examinera, aux fins de leur adoption, le rapport de sa huitième session (y compris les recommandations concertées), qui sera ensuite soumis au Conseil du



commerce et du développement, et l'ordre du jour provisoire de sa neuvième session (points 4 et 5 de l'ordre du jour), qui se tiendra au dernier trimestre de 2025, conformément à son mandat initial (voir le document TD/B(S-XXXI)/2 (annexe IV, sect. II, par. 6) et à la version révisée du mandat telle que reproduite dans le document TD/B/EX(71)/3 (annexe V)). Les autres séances seront consacrées à des débats de fond sur des questions relevant du point 3 de l'ordre du jour.

Documentation

TD/B/EFD/8/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Financement du développement : s'attaquer au coût du financement du développement pour atteindre les objectifs de développement durable

4. En avril 2024, les États membres ont décidé que la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement aurait pour thème « S'attaquer au coût du financement du développement pour atteindre les objectifs de développement durable ». La session se tiendra à Genève, en présentiel, du 25 au 27 novembre 2024.

5. Le thème retenu correspond aux domaines d'intervention A, B, C, E et F du chapitre II du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/RES/69/313, annexe). Des enjeux et des priorités sont définis dans chacun de ces domaines d'intervention, qui concernent respectivement les ressources publiques intérieures, l'entreprise privée et les finances intérieures et internationales, la coopération internationale pour le développement, la dette et la viabilité de la dette, et le règlement des problèmes systémiques.

6. Les questions d'orientation convenues pour la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sont les suivantes :

a) Quelles politiques – nationales, régionales et internationales – pourraient aider à réduire le coût élevé du financement du développement ?

b) Existe-t-il des outils particuliers qui permettent de remédier au coût élevé du financement du développement, notamment en matière de sécurité alimentaire, de transition énergétique et de transition numérique ?

c) Quel est le rôle des institutions financières internationales, des banques multilatérales de développement et des institutions financières de développement et comment peuvent-elles contribuer à rendre le coût du financement du développement abordable pour les pays en développement ?

d) Quels sont les éléments qui influent sur la notation du risque souverain et sur son rôle dans le financement du développement ?

7. Les crises en cascade de ces dernières années – la pandémie, la guerre en Ukraine, l'accentuation de la crise climatique, la crise du coût de la vie et l'escalade des tensions et des conflits géopolitiques – ainsi que l'adoption par les pays développés des politiques monétaires les plus austères depuis les années 1970 ont aggravé une situation d'endettement qui était déjà insoutenable pour de nombreux pays en développement.

8. L'augmentation du service de la dette extérieure (et publique) draine des ressources au détriment du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs ambitieux de l'Accord de Paris : une crise du développement est en cours. Le retard dans la réalisation des objectifs de développement durable est considérable. Seulement 15 % de ces objectifs devraient être atteints d'ici à 2030, et l'on estime à 4 000 milliards de dollars des États-Unis par an environ le déficit de financement de l'ensemble des objectifs de développement durable et des engagements climatiques.

9. La crise actuelle de la dette et la crise du développement qui en découle sont principalement dues au coût élevé du financement du développement, qui s'explique par les asymétries du système monétaire international, les résultats inégaux de l'intégration financière mondiale selon les profils des pays en développement et la plus grande vulnérabilité des pays en développement face aux changements climatiques.

10. À sa huitième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement réfléchira aux moyens de rendre le coût du financement du développement abordable pour les pays en développement et, à cette fin, s'intéressera au rôle des banques de développement, à l'utilisation de certains instruments financiers (notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la transition énergétique et de la transition numérique) et au système de notation du crédit souverain.

Documentation

TD/B/EFD/8/2

S'attaquer au coût du financement du développement pour atteindre les objectifs de développement durable

Point 4

Ordre du jour provisoire de la neuvième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

11. Agissant en sa capacité d'organe préparatoire de la neuvième session, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement devrait approuver l'ordre du jour provisoire de sa session suivante, y compris la question de fond, qu'il devrait choisir dans le cadre des débats prévus au titre du point 3.

Point 5

Adoption du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur sa huitième session

12. Sous l'autorité du Président de la huitième session du Groupe intergouvernemental d'experts, un rapport sur les travaux de la session sera établi et soumis au Conseil du commerce et du développement. Le Groupe intergouvernemental d'experts souhaitera peut-être autoriser le Vice-Président-Rapporteur à établir la version finale du rapport après la clôture de sa huitième session.

Les experts sont priés de soumettre au secrétariat de la CNUCED, dans les meilleurs délais, des contributions écrites relatives au point 3 de l'ordre du jour.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Penelope Hawkins (penelope.hawkins@unctad.org), Service de la dette et du financement du développement, Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED.